

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 Mai 2015.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Alain Marzin.

1-Présentation du projet d'extension du périmètre Natura 2000.

Pascal Bourdon,technicien Natura 2000 à la communauté de communes de Callac,a présenté le projet,ses objectifs,ses contraintes. Sur la commune,les secteurs concernés sont:

- le site des ardoisières de Moulin de la Lande
- la vallée du ruisseau Moulin de la Lande/ Bel Air ,direction de Locarn
- la vallée du Kersault au nord de la commune.

Le projet d'extension porte sur 2236 ha soit à terme une superficie totale du site Natura 2000 de 3744 ha. Dans l'objectif de préserver les chiroptères (chauve-souris),l'intégration au site Natura 2000 de leurs gites et territoire de chasse est projetée.

La surface d'extension sur la commune représenterait 48 ha.Les personnes concernées étaient invitées à exprimer leurs remarques .Ainsi, le maire avait invité Mr Barazer(propriétaire du site des ardoisières) a assister à la présentation et a évoqué ses craintes et son refus de voir le site intégré au nouveau périmètre.

Le maire a fait part également de son inquiétude concernant l'extension du périmètre Natura 2000 intégrant notamment,les Ardoisières de Moulin Lande,et aussi insisté sur la crainte manifestée par des agriculteurs lesquels craignent de subir des contrôles et des contraintes supplémentaires.

Avis défavorable du conseil au projet d'extension .

Vote:contre:17

abstention :1

2- Présentation de la rénovation des implantations structurelles du groupement de Gendarmerie Départementale. (en présence du colonel Leclerq).

Le colonel Leclerq rappelle que l'accueil au public ne se fait plus à Maël-Carhaix depuis 2 ans. En renforçant des brigades territoriales à l'activité soutenue, par la dissolution d'unités à faible effectif,cette manoeuvre d'organisation vise à :

- moderniser son action de proximité,en tous points du territoire,
- réduire les coûts de fonctionnement importants,au regard de l'activité effective de certaines unités isolées,
- lutter plus efficacement contre la délinquance,par la concentration des effectifs.

Plusieurs projets de réorganisation territoriale sur le département sont proposés.

C'est le cas,concernant la communauté de brigades de Rostrenen,dont un projet de réorganisation est susceptible d'entraîner la fermeture de la brigade de proximité de Maël-Carhaix, dont l'assiette territoriale et l'essentiel des effectifs seront néanmoins maintenus.

Le maire,signale au colonel Leclerq, que notre territoire est complètement délaissé,dire abandonné et constate qu'il y a un décalage entre les discours politiques et la réalité du terrain. . Mr le maire fait également part de son inquiétude sur le devenir de l'actuelle gendarmerie, propriété de Côtes dArmor Habitat .

Le conseil a pris acte.

3-C-C-K-B: Fonds de concours 2015.

Reconduction du dispositif de substitution partielle des dotations de solidarité communautaire 2015 par les fonds de concours.

Pour 2015 la dotation sera de 143.468€.

Autorisation à l'unanimité au maire de signer la convention.

4- **Demande de subvention RASED(réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté).**

Pour 2015, le montant de 1.500€ est à répartir entre les 19 communes ou RPI en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

La commune de Maël-Carhaix est ainsi appelée à verser la somme de 124€

Avis Favorable du conseil.

5- **Cession de terrain à Park-Banel**

Le propriétaire accepte de céder gratuitement le talus longeant l'impasse Park-Banel afin d'élargir la voie. Cela correspond à la parcelle AB 31 d'une superficie de 162m², à charge pour la commune de régler les frais d'acte et de géomètre le cas échéant.

Avis Favorable du conseil.

6- **Autorisation d'une construction d'une annexe à habitation de 80m²**(demandée par la DDTM).

Au village de Poul-Bail

Le conseil a pris une délibération motivée, favorable à cette construction, qui aura pour but d'améliorer la qualité paysagère du site.

7- **Jury d'assises- Tirage au sort.**

Par arrêté du 9 avril 2015, Mr Le Préfet fixe pour l'année 2016 la répartition du nombre de jurés en fonction de la population des communes. Maël-Carhaix doit désigner trois personnes.

Le tirage au sort a eu lieu, durant la séance du conseil.

8 – **Questions diverses:**

-Subventions DETR:

3 dossiers ont reçus un avis favorable, sans que les 2 autres soient à ce stade rejetés.

-Vestiaires: 130.521€(30%)

- Sécurisation R D 11: 6.265€(35%)

- Rénovation salle polyvalente: 17.534€(30%)

-Concernant le projet d'extension de la maison médicale, l'Etat attend la position de l'agence régionale de la santé (ARS).

-Concernant le projet d'acquisition du bâtiment O H S (ancien dispensaire), l'Etat subventionne si des travaux sont prévus.

Acquisition du bâtiment O. H .S. (ancien dispensaire)

La commune ayant fait une dernière proposition à 65.000€(net vendeur). Cette proposition a été acceptée par le Conseil d'Administration de l'OHS.

Avis favorable du conseil.

Voirie 2015: Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Colas; pour un montant de : 90.387€Ht, (incluant les tranches fermes et conditionnelles)

Borne de recharge pour véhicule électrique:

L'emplacement de cette borne à été défini sur le parking de la gare.
Avis favorable du conseil.

MAJI(maison d'accueil de jour itinérante).

La commune a mis à disposition, la salle associative du complexe Kerfers.

L'accueil a lieu le Lundi de 9 h à 17 h(en attendant que la ville de Carhaix,finisse le local prévu) et le vendredi de 9 h à 17 h.

Le personnel de la Maji,semble très satisfait des locaux mis à disposition.

Illuminations: Trois entreprises ont été consultées et les motifs choisis,pour un montant de: 14.248,40€ ttc

R N 164: Faisant suite à la dernière réunion du 27 Avril dernier,le conseil municipal devra se positionner avant fin Juin.

Motion de soutien aux salariés de la base d'Intermarché de Rostrenen.

Le conseil municipal du Vendredi 22 Mai 2015,a tenu à l'unanimité a assurer son total soutien aux salariés de la base d'Intermarché.

Une base installée depuis 1984,sur la zone Artisanale "La Garenne" à Rostrenen,s'étend sur 32000 m2 d'entrepôt et emploie 190 salariés permanents et de nombreux intérimaires.

Des salariés dont une grande partie habitent et vivent sur la commune ou sur le périmètre du Kreiz-Breizh,contribuant pleinement,avec leurs familles à la vie économique et sociale du territoire

Ainsi seront touchés,les emplois directs, mais aussi induits,les commerces,les entreprises artisanales,les écoles,les services,les communes etc... vont lourdement pâtir des décisions unilatérales du groupement des Mousquetaires.

Le conseil soutien également,les initiatives prises par le collectif des entrepreneurs du territoire ,qui va prochainement initier une association intitulée « Investir en Bretagne » et les élus.

Séance levée à 23 H .